

RECOMMANDATIONS DE L'AMCHAM FRANCE

Projet de loi « industrie verte »



AVRIL 2023



La Chambre de Commerce Américaine en France (« AmCham France ») présente ses recommandations pour le projet de loi « industrie verte » porté par Bruno Le Maire qui vise à accélérer la **réindustrialisation** de la France tout en accompagnant l'industrie (19% des émissions de gaz à effet de serre en France) dans sa **décarbonation**. Ces **recommandations** ont notamment pour objectif de sensibiliser les pouvoirs publics aux problématiques communément rencontrées par les entreprises membres de l'AmCham produisant ou ambitionnant de produire en France.

L'AmCham France représente plus de 200 entreprises et organisations françaises et américaines de premier plan ainsi que de nombreux partenaires académiques et économiques attachés à la **relation transatlantique**. Indépendante de tout gouvernement et convaincue que les entreprises ont un rôle crucial à jouer pour faire émerger de nouvelles idées dans le débat public, elle est force de propositions pour répondre aux grands défis sociétaux, économiques et environnementaux de notre temps.



SOMMAIRE

1

Introduction

2

**Recommandations de l'AmCham France sur les 5
priorités du projet de loi « industrie verte »**

3

Conclusion

INTRODUCTION

Alors que le 6ème rapport de synthèse du GIEC vient d'être publié, insistant plus que jamais sur la nécessité de décarboner nos économies, la réindustrialisation reste un enjeu majeur pour la France qui doit combiner compétitivité économique et réduction de son empreinte carbone.

Depuis plusieurs décennies, la France connaît un déclin progressif de son industrie, avec une diminution constante de la part de production industrielle dans son PIB. Le nombre d'emplois industriels est passé de 5,3 millions en 1980 à environ 3 millions en 2020. En 2021, l'industrie pesait ainsi 13,42% du PIB contre 23% en 1980. En Europe, l'industrie représentait en moyenne 16% du PIB en 2019 (17% en Italie, 19% en Suisse ou 22% en Allemagne). Cependant, depuis 2017, la France a créé plus de 60.000 emplois industriels et en 2022, elle a ouvert deux fois plus d'usines qu'elle n'en a fermé.

Le gouvernement français a investi massivement dans les technologies innovantes à travers ses plans *France Relance* et *France 2030*, dotés respectivement de 100 et de 54 milliards d'euros destinés à dynamiser certains secteurs clefs pour la transition écologique (hydrogène vert, biomédicaments, robotisation, avions sobres, nucléaire...). Au-delà de ces secteurs stratégiques, les plans d'investissements publics ambitionnent également d'accompagner les industries existantes, dont les industries dites « lourdes » dans leur décarbonation.

Cette volonté de « réindustrialisation verte » s'inscrit dans un environnement géopolitique global incertain. La crise du Covid et la guerre en Ukraine ont des conséquences directes sur les politiques économiques mondiales, au premier rang desquelles figurent celles des Etats-Unis, avec *Inflation Reduction Act*, suivi du *Green Deal Industrial*

Plan initié par la Commission européenne.

C'est dans ce contexte que le ministre français de l'Économie Bruno Le Maire a annoncé le 5 janvier dernier la présentation au printemps d'un **projet de loi « industrie verte »** visant à faire de la France la première nation de l'industrie verte en Europe. Annoncé sur la base d'un coût budgétaire nul, le futur projet de loi ambitionne de répondre à deux objectifs: faire de la France la championne de l'industrie verte et des technologies « décarbonantes » et accompagner l'industrie française dans sa décarbonation massive. Laissant une large place à la concertation, le projet de loi est actuellement structuré autour de 5 priorités :

1. transformer la fiscalité pour faire grandir l'industrie verte,
2. ouvrir des usines, réhabiliter les friches et mettre à disposition des terrains,
3. produire, commander, acheter en France,
4. financer l'industrie verte française,
5. former aux métiers de l'industrie verte.

Ce travail de réflexion et de co-construction a abouti à un corpus de 29 propositions, présenté le 3 avril au ministère de l'Économie et une large consultation publique est actuellement en cours du 3 au 24 avril afin de consolider le projet de loi.

C'est ainsi que l'AmCham France, soucieuse de contribuer au nom des entreprises qu'elle représente à cette phase de concertation, propose au gouvernement ses recommandations sur chacune de ces 5 priorités.

Simplification, stabilité, visibilité et sobriété budgétaire sont, pour les entreprises, les maîtres mots de ce *Position Paper*, ces dernières devant également pouvoir compter sur une période de transition raisonnable pour se diriger vers des modes de production industrielle plus verts.

Thème 1 du projet de loi : Transformer la fiscalité pour faire grandir l'industrie verte

Objectif du gouvernement : identifier les dispositifs et les leviers fiscaux qui pourraient être mis en place pour accélérer l'industrialisation verte et la décarbonation en France.

Recommandations de l'AmCham France:

L'AmCham France tient d'abord à saluer la baisse progressive des impôts de production et de l'impôt sur les sociétés, qui a grandement amélioré l'attractivité de la France auprès des investisseurs étrangers. L'AmCham appelle le gouvernement à poursuivre ses efforts en matière de réduction de la fiscalité des entreprises, aujourd'hui plus élevée que chez nos voisins européens, notamment en ce qui concerne les charges sociales.

1. Les discussions menées par l'AmCham auprès de ses membres ont mis en lumière le **manque de prévisibilité** des coûts supportés par les entreprises voulant s'implanter industriellement en France. L'AmCham propose ainsi de créer le cadre d'un **bouclier fiscal vert**, permettant aux collectivités locales qui le souhaitent, de plafonner l'augmentation de la fiscalité foncière pendant une durée de 5 ans. Ce bouclier protégerait les entreprises qui cherchent à s'implanter ou à se développer de l'augmentation de la fiscalité foncière permettant ainsi une meilleure prévisibilité des coûts et une meilleure rentabilité du projet. Ce bouclier serait également un excellent outil au service de l'attractivité pour les collectivités locales à la suite de la disparition de la CVAE.

2. L'AmCham encourage par ailleurs le gouvernement à proposer des mesures d'**amortissement accéléré** et de **suramortissement** qui permettraient de réduire le montant des impôts tout en stimulant l'investissement productif dans la transition écologique. Ces mécanismes stables, incitatifs et contrôlables dans le temps soutiendraient également la volonté du gouvernement de mettre en place une loi à coût budgétaire neutre - à une échelle pluriannuelle - pour les finances publiques, déjà fortement impactées par la crise sanitaire de 2020 et la crise en Ukraine.



3. Enfin, l'AmCham préconise de **sanctuariser le Crédit Impôt Recherche (CIR)** aux conditions actuelles, mesure essentielle à la compétitivité des entreprises en matière de recherche et d'innovation. Alors même que le CIR a déjà fait l'objet de rabotages au cours des dernières années, la moindre modification du CIR, qui représente environ 70% du total des aides à l'innovation en France, a un impact significatif sur les stratégies R&D des entreprises et donc sur l'attractivité de la France. Par conséquent, pour que le CIR continue d'être attractif, ses modalités de calcul devraient être conservées en l'état et il conviendrait de considérer l'outil CIR avant tout pour ce qu'il doit soutenir, c'est-à-dire le développement de la recherche dans son ensemble. En particulier, l'éventuelle suppression du doublement du CIR pour les jeunes docteurs risquerait de provoquer une fuite de cerveaux vers d'autres pays plus attractifs en matière de recherche et de salaire.

Thème 2 du projet de loi :

Ouvrir des usines, réhabiliter les friches, mettre à disposition des terrains

Objectif du gouvernement : identifier les principaux freins rencontrés à la réhabilitation des friches et maximiser les sites existants pour accélérer l'industrialisation du territoire.

Recommandations de l'AmCham France :

D'une manière générale, les membres de l'AmCham France plaident pour **une simplification et un raccourcissement des délais d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et environnementales**, plus longues que chez nos pays voisins, à grande comme à petite échelle.

1. L'AmCham salue avant tout les efforts déjà entrepris dans ce sens par les pouvoirs publics et encourage l'administration à intégrer, comme élément essentiel, **une dimension temporelle** dans le processus d'instruction des demandes d'autorisation. L'AmCham suggère d'encadrer et de raccourcir davantage les délais administratifs existants tout en mettant en place un **principe de réciprocité dans les délais de réponses** quand cela est possible. L'administration disposerait alors du même délai pour répondre à une demande que celui imposé à l'entreprise pour effectuer ses démarches. En l'absence de réponse dans les temps impartis, le principe « qui ne dit mot consent » s'appliquerait, permettant ainsi aux entreprises de disposer d'une meilleure **visibilité**.

L'AmCham alerte également sur les conséquences négatives sur l'attractivité des délais de recours applicables aux projets industriels. Trop long et difficile à anticiper, ce **droit de recours** se traduit trop fréquemment par l'abandon de projets qui ne peuvent pas rester compétitifs s'ils doivent être reportés de plusieurs années.

2. Afin **d'éviter l'instrumentalisation** à des fins dilatoires du droit au recours contre les autorisations d'urbanisme, l'AmCham propose d'instaurer une **procédure préalable d'admission** pour écarter ces recours manifestement infondés, à l'instar de ce qui se fait actuellement au Royaume-Uni.

3. Concernant **la réduction de la durée de traitement des recours recevables**, qui peuvent durer aujourd'hui jusqu'à 5 ou 6 ans, l'AmCham préconise de réduire le délai accordé aux juges pour rendre leur jugement, aujourd'hui compris entre 12 et 18 mois en moyenne.



Les membres de l'AmCham saluent également **les initiatives** portées par le gouvernement pour améliorer l'attractivité des territoires. Ils insistent sur la nécessité de **mettre en valeur le rôle des collectivités locales** qui doivent être reconnues comme de **vraies partenaires** dans la mise en place de projets industriels.

4. A ce sujet, l'AmCham préconise une plus grande concertation entre les différents pouvoirs publics locaux concernant **le dispositif "clef en main"** sur leur territoire afin de gagner en synergie lors du processus d'attribution du site en question. L'AmCham prône également l'introduction de **critères objectifs et non-discriminatoires** pour les entreprises cherchant à obtenir un site clef en main.

5. L'AmCham préconise aussi de fixer les critères d'attribution des subventions publiques en fonction du projet industriel et de son impact sur l'environnement, indépendamment de l'entreprise auquel ce projet est rattaché. Ces subventions seraient attribuées à condition que le projet intègre les critères verts requis, qui vont dans le sens d'une amélioration de la performance environnementale de l'entreprise concernée. Cette modification des critères d'attribution des subventions publiques sur les projets de transformation

ou d'implantation industriels permettrait de mieux contrôler et d'accélérer la transition écologique de l'ensemble des groupes industriels voulant investir ou réinvestir en France.

6. Afin de permettre aux entreprises de choisir un territoire sur lequel elles pourraient bénéficier d'un **soutien public fort**, l'AmCham propose enfin de créer **une agence du foncier** visant à identifier une plateforme d'élus locaux favorables à l'implantation de projets industriels sur leur territoire. Cette agence permettrait d'informer les investisseurs de manière claire sur les avantages et les inconvénients de chaque site et de publier des données sur les bénéfices de chaque implantation (sociaux, environnementaux, économiques). Une telle agence donnerait aussi aux élus locaux des données fiables à fournir à leur population de toutes **les externalités positives** qu'une implantation industrielle peut avoir sur leur territoire



Thème 3 du projet de loi : Produire, commander, acheter en France

Objectif du gouvernement : identifier les principaux leviers législatifs, financiers et réglementaires à utiliser pour favoriser le “Fabriquer en France” et valoriser l’excellence environnementale française dans la commande publique et/ou dans la commande privée.

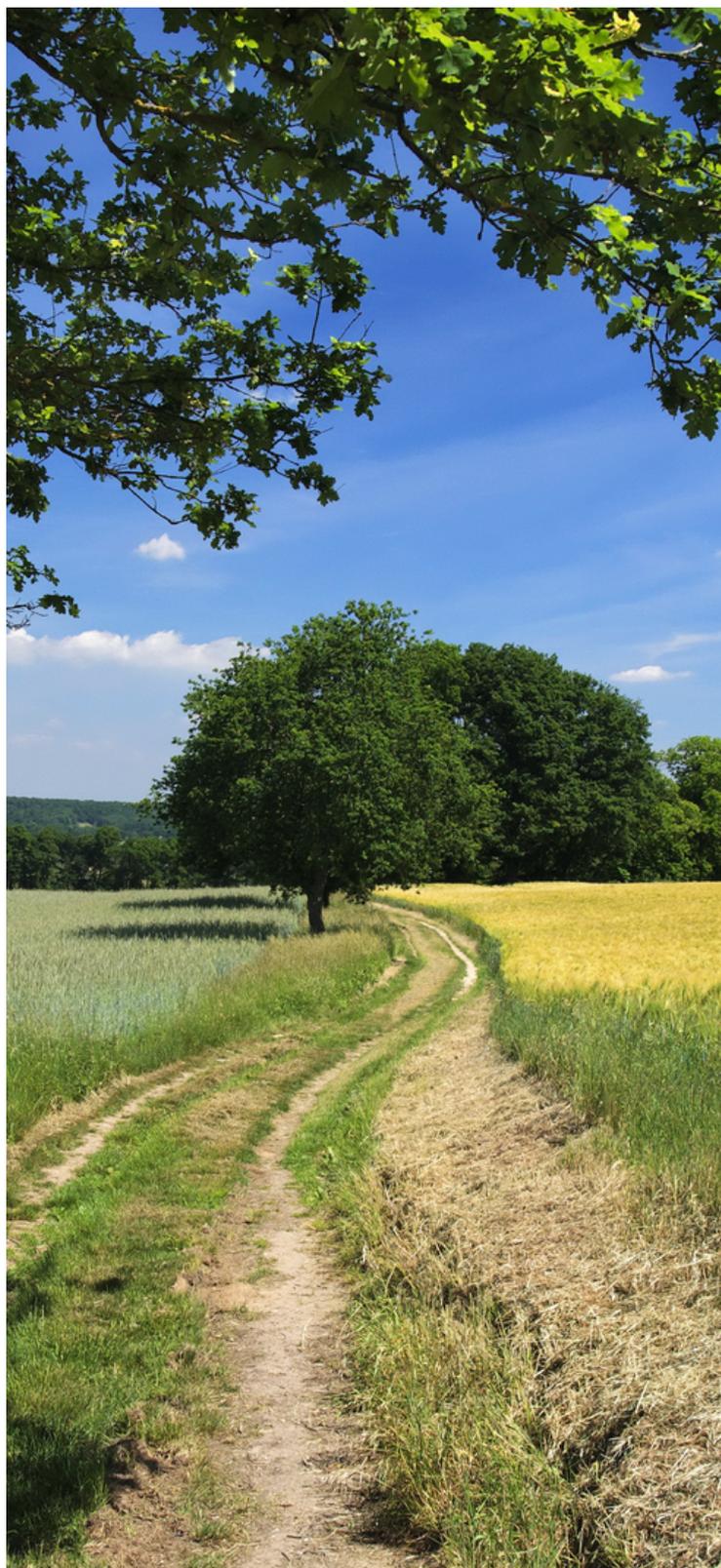
Recommandations de l’AmCham France :

Les membres de l’AmCham encouragent le gouvernement à coordonner avec l’Union Européenne toutes mesures visant à produire en France afin d’éviter toutes distorsions de concurrence et à corriger les inégalités en matière d’attractivité entre territoires.

1. Constatant la volonté du gouvernement de développer le *Made in France*, l’AmCham propose de **communiquer davantage envers des consommateurs sur les bénéfices concrets et verts du *Made in France*** (développement du local, formation, export) plutôt que d’insister sur le “Made in France” en tant que tel. En outre, l’AmCham insiste sur la nécessaire clarification des conditions permettant de dire qu’un produit est issu du *Made in France*.

2. Constatant l’attractivité géographique variable des territoires, l’AmCham suggère **d’amplifier le dispositif « zonage des aides à finalité régionale » (AFR)** et de mettre en place des aides adaptées aux territoires les moins attractifs afin d’encourager les investissements verts et dynamiser les tissus économiques de l’ensemble du territoire, désengorgeant ainsi les métropoles.

3. De plus, afin d’accélérer la transition écologique des territoires les plus polluants, l’AmCham préconise d’établir une liste de zones déjà attractives économiquement pour les investisseurs, plus émettrices en CO2, pour mettre en place dans ces zones des incitations fiscales favorisant les projets industriels verts.



4. L'AmCham France insiste enfin sur la nécessité de **développer les infrastructures portuaires et ferroviaires** afin de pouvoir proposer de réelles alternatives au transport routier. Selon le Citepa (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique), les camions - traversant le territoire national, souvent après avoir chargé auprès de ports de pays voisins - occasionnent à eux seuls plus de 7,9 % des rejets en CO2. Il est d'autant plus important d'agir sur le mode de transport routier que la Commission européenne a proposé de réduire de 90 %, par rapport à 2019, les émissions carbone des poids lourds vendus dans l'UE à partir de 2040.

L'AmCham propose ainsi de développer massivement les ports français, notamment en cherchant à améliorer drastiquement les temps de chargement et de déchargement des navires. Les membres de l'AmCham déplorent que la France ait, progressivement, disparu des classements mondiaux et même européens des ports les plus efficaces et exploités alors même qu'elle entretient une histoire dense de marine marchande et qu'elle possède la 2ème ZEE mondiale. S'agissant du développement des infrastructures ferroviaires, l'AmCham salue le plan de 100 milliards d'euros annoncé par le gouvernement pour le ferroviaire d'ici 2040, qui est une contribution centrale et nécessaire à la transition écologique française.



Thème 4 du projet de loi : Financer l'industrie verte française

Objectif du gouvernement : mieux flécher l'épargne des Français vers des projets d'investissements verts et identifier les dispositifs les plus efficaces et les plus adaptés aux besoins de financement.

Recommandations de l'AmCham France :

Les membres de l'AmCham alertent sur la multiplication croissante et contre-productive des labels verts qui pousse les entreprises à composer avec des cahiers des charges de plus en plus sophistiqués. Cette complexité est de nature à ralentir les processus de décarbonation des entreprises alors même que les labels ont pour but d'accélérer ces derniers. Elle empêche également un fléchage efficace des financements privés.

1. Les membres de l'AmCham France insistent sur la nécessité de simplifier les **labels de financement vert**, avec des **critères objectifs, transparents et mesurables** (par contrôles indépendants) de décarbonation pour ne **pas sur-réglementer** le financement de l'industrie verte qui doit déjà faire face à un choc de complexification.

Les membres reconnaissent toutefois la nécessité de distinguer les labels chargés d'encourager la transition de ceux qui évaluent la performance écologique d'une entreprise.

Une réflexion autour des labels existants est ainsi indispensable afin de favoriser, dans la mesure du possible, des écolabels et standards internationalement reconnus tel que EPEAT, Blue Angel, Energy Star, ISO, etc.

2. Les membres de l'AmCham proposent en outre la création d'un Plan d'Épargne en Action (PEA) « vert » permettant **le financement en fonds propres des entreprises engagées dans leur transition**. Le travail de simplification des labels précité est un préalable afin d'aider les épargnants qui le souhaitent à orienter une partie de leurs placements en faveur de la transition écologique.

3. L'AmCham suggère enfin de revoir les obligations d'emploi des fonds du Livret A et du Livret de Développement Durable et Solidaire au bénéfice de la transition écologique.



Thème 5 du projet de loi : Former aux métiers de l'industrie verte

Objectif du gouvernement : identifier les formations industrielles qui attirent les jeunes / les femmes et qui fonctionnent sur le territoire pour se rapprocher du monde éducatif et réciproquement.

Recommandations de l'AmCham France :

1. Constatant l'image dégradée de l'industrie notamment auprès des jeunes générations, l'AmCham insiste sur la **nécessité de mieux communiquer sur le rôle indispensable des industries dans la transition écologique** dans l'enseignement secondaire et supérieur. Les installations industrielles perçues comme sources d'externalité négatives peuvent aussi, de par leur taille, être de formidables outils au service de la décarbonation.

2. L'AmCham propose aussi de revaloriser les métiers industriels dès le secondaire, ainsi que dans l'enseignement supérieur en encourageant **les passerelles entre le système éducatif et l'industrie** via la mise en place avec les entreprises industrielles de stages d'immersion, en associant davantage les professionnels de l'industrie verte aux cours dispensés dans les formations professionnelles. Un effort particulier doit être fait afin **d'amener les femmes vers les métiers de l'industrie** où elles sont encore trop faiblement représentées.

3. L'AmCham insiste enfin sur la nécessité de continuer à faire croître des pools de talents à travers des formations et enseignements adaptés aux besoins des métiers « verts ». Pour ce faire, l'AmCham propose de repenser les formations dispensées dans les lycées professionnels afin qu'elles soient adaptées aux besoins des métiers "verts" (rénovation thermique, hydrogène...) et de faire correspondre les formations dispensées aux besoins du bassin d'emploi local (e.g. énergie solaire dans le sud, éolienne sur les côtes, etc.).



CONCLUSION

Au travers de ces **recommandations**, l'AmCham France ambitionne de continuer à œuvrer pour améliorer l'attractivité de la France auprès des investisseurs américains. Dans un contexte inflationniste global, difficile pour les industriels, l'AmCham se mobilise pour proposer des leviers **concrets et actionnables pour les pouvoirs publics**.

En cherchant à faciliter les investissements étrangers en France, l'AmCham France reste ainsi fidèle à sa mission originelle de **promouvoir les échanges économiques entre la France et les Etats-Unis**, sources de bénéfices mutuels. A l'heure où plusieurs pays dans le monde prennent des virages non coordonnés du libre-échange vers le protectionnisme, exacerbant ainsi les tensions internationales, il serait selon elle contreproductif d'instaurer des barrières tarifaires ou non tarifaires aux entreprises internationales désirant développer leur économie.

L'AmCham restera attentive au parcours du projet de loi « industrie verte » et continuera de se mobiliser, au nom de ses membres, auprès des décideurs publics pour développer et consolider un environnement français favorable aux entreprises internationales et notamment américaines, qui sont les **premiers** investisseurs et employeurs étrangers en France.





AmCham France

77 rue de Miromesnil 75008 Paris, France

www.amchamfrance.org

+33 1 56 43 45 67



Célia Besnier

Policy Senior Officer

celia.besnier@amchamfrance.org

Zahira Benabdallah

Membership & Communications Manager

zahira.benabdallah@amchamfrance.org